

Roaming: les régulateurs européens opposés à Bruxelles

La question du tarif des appels mobiles passés à l'étranger met le feu aux poudres. On le sait, la Commission européenne veut en finir avec les frais de roaming (itinérance) qui font exploser la facture de l'abonné qui téléphone hors de son pays.

« Un client de téléphonie mobile ne devrait pas se voir imposer un prix plus élevé simplement parce qu'il voyage à l'étranger », s'agace la commissaire européenne chargée de la Société de l'Information, Viviane Reding. « J'ai averti les opérateurs mobiles de nombreuses reprises. Ils semblent avoir des difficultés à comprendre ». Lassé, Bruxelles a annoncé en mars une série de mesures contraignantes. La plus importante concerne la mise en place d'un tarif domestique. L'utilisateur à l'étranger ne paierait que le prix d'un appel local s'il appelle un numéro local, ce qui n'était pas le cas auparavant. S'il appelle un numéro dans son pays d'origine, le prix sera celui d'un appel international. Par ailleurs, une réglementation est à l'étude. Elle viserait à réduire les prix de gros qui se pratiquent entre opérateurs pour le roaming et à éliminer toute charge pour un appel reçu à l'étranger. En effet, si un correspondant français vous appelle à l'étranger, l'utilisateur doit payer une partie de la communication. Du côté des opérateurs, c'est évidemment la soupe à la grimace. Ils affirment faire des efforts et sont vivement opposés à une législation contraignante au niveau européen. Mais surprise, les opérateurs ont été rejoints ce jeudi par un allié de choix, l'ERG, le Groupe des régulateurs européens, qui dans un communiqué souligne qu'elle conteste la méthode de la Commission tout en validant les objectifs. L'ERG souhaite également la baisse des tarifs du roaming mais estime qu'il faudrait commencer par les prix de gros pour voir l'effet sur le marché et non pas se concentrer sur les prix de détail. « Nous réaffirmons que la baisse des tarifs passe en priorité par la régulation du marché de gros », peut-on lire dans le communiqué. La régulation du marché de détail constitue un « dernier recours » pour le Groupe. Pour autant, les menaces de régulation de Bruxelles ont incité trois opérateurs à baisser de manière importante leurs tarifs... Vodafone, T-Mobile et Orange ont en effet préféré revoir leurs grilles tarifaires avant que Bruxelles ne passe à l'action. La méthode de la Commission a donc du bon.